



Volet B

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte**



17043235

10 MARS 2017



Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 23/03/2017 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 418.787.404

Dénomination

(en entier) : **Association Sportive de l'Enseignement Universitaire et Supérieur**

(en abrégé) : **A.S.E.U.S.**

Forme juridique : **asbl**

Siège : **Allée du Bol d'Air 13/3, 4031 Angleur**

Objet de l'acte : Modification de la composition du Conseil d'administration et des délégués à la gestion journalière.

Extraits du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ASEUS du 23 juin 2016

1. Vérification des mandats

Le Secrétaire général informe les membres de l'Assemblée Générale que l'ASEUS a bien reçu le document délivré par l'organe de gestion de l'UCL donnant mandat à Mr Nicolas Gilson pour représenter l'UCL à l'AG en qualité de Membre Institution et au Conseil d'Administration et donnant Mandat à Mr Weber pour représenter l'UCL à l'AG en qualité de Membre Conseiller.

2. Révocation de Mr Jos Clijsters de la qualité de Délégué du Membre institution ULG

Le Secrétaire Général rappelle aux membres de l'assemblée Générale que suite à la crise de confiance majeure survenue durant la réunion du Conseil d'Administration du 10 décembre 2015 et à l'adoption en séance d'une motion d'exclusion temporaire, le Conseil d'Administration a décidé le 28 avril 2016 de soumettre au vote de l'Assemblée Générale et ce conformément à l'article 20 des Statuts de l'asbl l'exclusion de Mr Jos Clijsters de sa qualité de délégué de l'ULG.

Le Président appelle ensuite l'Assemblée Générale à se prononcer sur l'exclusion de Mr Clijsters par le biais d'un vote à bulletin secret. Me Gavage et Me Willems procéderont au dépouillement des votes.

Il est rappelé qu'il faut une majorité des 2/3 des voix pour l'exclusion. Les abstentions ne sont pas prises en compte dans le calcul.

Le résultat du vote est de 15 voix favorable à l'exclusion, 6 voix s'y opposant et 2 abstentions. Le résultat du scrutin rencontrant la majorité des 2/3 définie par les statuts de l'asbl, l'exclusion de Mr Clijsters est donc prononcée.

Extraits du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ASEUS du 29 septembre 2016

1. Vérification des mandats

Le Secrétaire Général annonce à l'assemblée que les attestations de Mademoiselle Céline Dufour pour l'ICHEC, de Madame Kelli Volpe pour l'USLB et de Monsieur Maxime Scavée pour l'UNAMUR confirmant le fait qu'ils ont le droit de représenter valablement leur institution en qualité de délégué ont été reçues.

L'assemblée générale extraordinaire du 29 septembre 2016 octroie un mandat d'administrateur aux personnes suivantes :

- Mademoiselle Céline Dufour en tant que déléguée représentant de l'Institut Catholique des Hautes Etudes Commerciales (ICHEC),
- Madame Kelli Volpe qui remplace et termine, à dater de cette assemblée générale extraordinaire, le mandat de Monsieur Christophe Masson délégué représentant l'Université Saint-Louis de Bruxelles (USLB),

Réservé
au
Moniteur
belge

Volet B - Suite

-Monsieur Maxime Scavée en tant que délégué représentant (membre conseiller) de l'Université de Namur (UNAMUR).

L'assemblée générale extraordinaire prend acte de la cessation de fonction d'administrateur de Monsieur Christophe Masson en date du 29 septembre 2016.

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 23 juin 2016, Monsieur Joseph Clijsters, représentant l'Université de Liège, ainsi que Monsieur Jean-Jacques Deheneffe, représentant l'Université Catholique de Louvain, n'occupent plus aucune fonction au sein de l'association.

Extraits du procès-verbal du Conseil d'administration de l'ASEUS du 12 décembre 2016

1. Vérification des mandats

Dans le cadre de l'appel à candidatures lancé par le biais de la convocation du Conseil d'Administration, le Comité Directeur propose les candidatures suivantes : Mr Pierre Schulte (EPHEC) pour la fonction de Trésorier, Mr Vincent Rolland (ULg Gx) pour le poste de Vice-Président et Mme Martine Dumont (UMONS) pour le mandat de Secrétaire Général.

Aucune autre candidature n'ayant été reçue au secrétariat et aucune n'étant posée en séance, il est proposé aux membres délégués de procéder, avec leur accord préalable, au vote à main levée :

- Pour la candidature de Mr Pierre Schulte au poste de Trésorier :
 - o Pas de vote contre, ni d'abstention
- Pour la candidature de Mr Vincent Rolland au poste de Vice-Président :
 - o Pas de vote contre, ni d'abstention
- Pour la candidature de Mme Martine Dumont au poste de Secrétaire Général :
 - o Pas de vote contre, ni d'abstention

Les trois candidats sont donc désignés aux postes pour lesquels ils se sont présentés. Les statuts seront donc modifiés en ce sens lors de la prochaine Assemblée Générale.

Fait à Angleur, le 06 mars 2017 en deux exemplaires.

Représentant valablement l'association, Monsieur Baudson Cédric, en sa qualité d'administrateur.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 23/03/2017 - Annexes du Moniteur belge